



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

AUTORITÉ DE SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

CERTIFICAT D'AGRÉMENT

APPROVAL CERTIFICATE

ORGANISME D'ENTRETIEN

MAINTENANCE ORGANISATION

FRA-145-0022

Vu le décret n°2013-366 et l'instruction interministérielle dite FRA, en vigueur, relative au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et des produits, pièces et équipements aéronautiques et relative à l'agrément des organismes et des personnes participant à ces tâches, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, l'État, le ministère de l'économie et des finances, le ministère de l'intérieur et le ministère de la défense représentés par le directeur de la sécurité aéronautique d'État, certifie que :

Pursuant to the decree n°2013-366 and the current interministerial instruction FRA relating to the continuing airworthiness of military and State owned aircraft and to aeronautical products, parts and appliances and relating to the approval of organisations and personnel to the conditions specified hereafter, the French State, the Ministry in charge for the Customs, the Home Secretary and the Ministry of Defence as represented by the Director of State Aviation Safety, certifies that :

RAFAUT

**13, avenue Marcellin Berthelot
93390 VILLENEUVE-LA-GARENNE**

est un organisme d'entretien Partie FRA-145 autorisé à entretenir les produits répertoriés dans le tableau d'agrément joint en annexe et à délivrer des certificats d'autorisation de remise en service en utilisant la référence ci-dessus

is a part FRA-145 maintenance organisation approved to maintain products listed in the attached annex and to issue release to service certificates using the above mentioned reference.

CONDITIONS / conditions :

1. Le présent agrément est limité au domaine d'application défini dans la section correspondante du manuel approuvé des spécifications de l'organisme d'entretien (MOE) comme spécifié à l'annexe Partie FRA-145 de l'instruction interministérielle FRA en vigueur.

This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition as referred to the annex Part FRA-145 of current interministerial instruction FRA.

2. Le présent agrément implique le respect des procédures prévues dans le manuel approuvé des spécifications de l'organisme d'entretien (MOE) comme spécifié dans la Partie FRA-145

This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation exposition as referred to the Part FRA-145.

3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme d'entretien agréé Partie FRA-145 respecte les dispositions de la Partie FRA-145

This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with the Part FRA-145.

4. Sous réserve de respecter les conditions 1 à 3 ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a été auparavant rendu, remplacé, suspendu ou retiré

Subject to compliance with the conditions 1 to 3 here above, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has been previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.

Date de délivrance initiale :

Date of initial issue

24 MARS 2014

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État
et par délégation

Signed

Le général de brigade Patrick LEFEBVRE
Directeur de la navigabilité



TABLEAU D'AGRÈMENT de l'ORGANISME D'ENTRETIEN

MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE

FRA-145-0022

RAFAUT

13, avenue Marcellin Berthelot
93390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

CLASSE <i>Class</i>	CATÉGORIES <i>Rating</i>	LIMITATIONS <i>Limitations</i>
ÉLÉMENTS AUTRES QUE LE MOTEUR COMPLET ET LES APU <i>COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINE AND APU</i>	C20 Structures <i>Structural</i>	Voir la liste de capacité associée au manuel des spécifications de l'organisme d'entretien RAFAUT <i>Refer to the capability list associated with the Rafaut maintenance organisation exposition</i>
SERVICES SPÉCIALISÉS <i>SPECIALIZED SERVICES</i>	D5 Armements, munitions et systèmes pyrotechniques spécifiques <i>Armaments, munitions and specific pyrotechnic systems</i>	Voir la liste de capacité associée au manuel des spécifications de l'organisme d'entretien RAFAUT <i>Refer to the capability list associated with the Rafaut maintenance organisation exposition</i>

Le présent programme se limite aux produits et activités mentionnés dans la section du domaine d'application contenue dans le manuel approuvé des spécifications de l'organisme d'entretien (MOE) comme spécifié dans la FRA-145.

This approval schedule is limited to those products and activities specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition referred to the FRA-145.

Référence du MOE : le MOE FRA-145 pour l'agrément FRA-145-0022

MOE reference the MOE FRA-145 for the approval FRA-145-0022

Date de délivrance initiale : 24 MARS 2014

Date of original issue

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État
et par délégation

Signed

Le général de brigade Patrick LEFEBVRE
Directeur de la navigabilité

N° de révision : 0

N° of revision

